

LES NATIONS UNIES ET LES CONFLITS ARMÉS EN AFRIQUE



PHILIPPE HUGON *

Le système onusien de sécurité a été mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il fait des États-nations les seuls acteurs reconnus de la communauté internationale et donne un pouvoir dominant aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité qui disposent d'un droit de veto. Les Nations unies sont un syndicat d'États souverains dotés de pouvoirs asymétriques et disposant d'un secrétaire général et non d'un président. L'Onu est peu à même de gérer les problèmes d'ampleur régionale (comme la majorité des conflits) ou planétaire (comme le climat). La charte des Nations unies fixe comme premier but de l'Onu la paix et la sécurité internationales mais le droit international est peu contraignant et la sécurité internationale a une définition floue. Le Conseil de sécurité en est le principal responsable (art. 24) avec des mesures coercitives (art. 41) pouvant aller jusqu'à l'usage de la force (art. 42). Les modes d'action de l'Onu vont de la diplomatie à la mise en place d'embargos jusqu'à l'envoi de forces de maintien de la paix dénommés casques bleus. Les puissances régionales et nationales interviennent le plus souvent dans l'urgence avec la « légalité onusienne ».

* PROFESSEUR ÉMÉRITE PARIS-OUEST NANTERRE, IRIS.
philippehugon@neuf.fr

Les crises internationales se sont emballées à l'échelle mondiale et plus spécialement africaine. De 1945 à 2007, 22 des 60 opérations de maintien de la paix ont concerné l'Afrique. On a noté 20 résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies entre 1979 et 1989 et 70 depuis.

Le système des Nations unies n'est pas ainsi en totale phase avec la nouvelle conflictualité armée. Après avoir rappelé la nature des nouveaux conflits armés africains, nous présenterons les actions de paix et de sécurité des Nations unies.

Des conflits postcoloniaux aux nouveaux conflits armés en Afrique

L'importance des conflits armés depuis les indépendances

108

L'Afrique compte pour 1/3 des conflits armés mondiaux (SIPRI 2014). Elle est devenue le continent où le nombre de victimes du fait des conflits armés est le plus élevé du monde, même si l'on note une baisse relative de la conflictualité de forte intensité. En 2015, une vingtaine de pays étaient dans une situation de crise d'intensité moyenne à haute. On pouvait différencier 7 conflits ouverts : RDC, Soudan du Sud, RCA et pays voisins, conflit latent entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Il faut y ajouter les crises nationales pouvant dégénérer en conflits ou tensions régionales (mouvements islamistes dans l'arc saharo-sahélien, MNED et Boko Haram au Nigeria et autour du lac Tchad et en Somalie), les mouvements séparatistes (Polisario au Sahara occidental, Flec à Cabinda, en Casamance) (Hugon 2013).

La nature des nouveaux conflits

Les conflits de la période de la guerre froide, caractérisés par des oppositions idéologiques et des soutiens des grands blocs ont fait place à des guérillas multiformes davantage intra-africaines avec le retrait partiel des grandes puissances. Les guerres se gagnent aujourd'hui moins par la force que par le *softpower*, à commencer par les médias, la désinformation, l'instrumentalisation des acteurs, le rôle des lobbies et des faiseurs d'opinion (Chaliand 2008, Perouse de Montclos 2007, Vettovaglia ed. 2013) Les conflits se différencient par leur intensité et leur durée, leur

LES NATIONS UNIES ET LES CONFLITS ARMÉS EN AFRIQUE

échelle, leur mobilité, leur financement, leurs mobiles (sécession, libération nationale, guerres de rareté, de frontières, d'influences). S'expliquant largement par le sous-développement (80 % des pays les moins avancés ont connu des conflits au cours des 15 dernières années), ils sont à leur tour des facteurs d'insécurité, de pauvreté, d'où des « trappes à conflit » et des risques de récurrence.

Tableau I - « Anciennes » et « nouvelles » guerres africaines

<i>Anciennes guerres</i> dissymétriques : <i>décolonisation et guerre froide.</i>	<i>Nouvelles guerres</i> asymétriques : <i>mondialisation et replis identitaires.</i>
Puissances et idéologie : colonialisme, nationalisme, marxisme, sécession, guerres de l'énergie.	Radicalisme religieux ; revendication des droits ; économies maffieuses, enjeux des ressources et des trafics, guerres par procuration.
Acteurs publics (armées), guerres interétatiques, mouvements de libération nationale.	Pluralité d'acteurs (milices, mercenaires, réseaux). Guerres asymétriques infra et transnationales ; guerres médiatiques.
Violence contrôlée sur des <i>territoires</i> : centralisation de la guerre.	Violence décentralisée par des <i>réseaux</i> ; emboitements d'échelles : locales, nationales, régionales et mondiales.

109

L'émergence de nouveaux acteurs

On observe une privatisation des États (Hibou B. 1999) à travers l'externalisation de ses fonctions avec souvent abandon du monopole de la violence légitimée et recours à des acteurs privés qui concurrencent les (ou pallient la faiblesse des) armées. De nouveaux acteurs apparaissent avec une démultiplication et une permanente décomposition-recomposition des acteurs de la violence. Les conflits sont rarement des affrontements entre des groupes organisés et antagonistes, conduisant soit à une victoire militaire, soit à des accords entre chefs rebelles et chefs de gouvernement. Ils impliquent les civils, des guerriers errants et des soldats disponibles pour les seigneurs de la guerre ou les

bateleurs d'estrades. On constate un rôle croissant des mercenaires, des enfants soldats et des oligopoles de la violence dans des espaces non contrôlés par les États (camps de réfugiés, zones frontalières, quartiers urbains). Les acteurs privés, les milices à connotations communautaires (religieuses, ethniques) et les forces traditionnelles jouent un rôle croissant à côté des acteurs publics.

Les emboîtements d'échelles

Les conflits sont analysés, selon les disciplines, à partir des intérêts économiques (*homo œconomicus*), des volontés de puissance (*homo politicus*), des dénis de reconnaissance et des humiliations (Badie 2014) (*homo symbolicus*). Les vieilles histoires de conflits *locaux* ethnico-religieux, de clans et d'oppositions entre les autochtones et les allogènes disposant de droits différents se combinent avec des conflits *nationaux* quant au contrôle du pouvoir politique, des ressources naturelles et du pouvoir économique et à des enjeux *transnationaux* liés aux diasporas, aux groupes transfrontaliers, aux États voisins, aux acteurs des circuits criminels internationaux ou aux convoitises des firmes et des grandes puissances mondiales et régionales. Les conflits armés peuvent être comparés à des incendies où se combinent des matières inflammables, des barils de poudre, des fanaux et des étincelles (Michailof). Selon la rapidité et la puissance d'intervention, ils peuvent être plus ou moins circonscrits et se rallumer sous les braises. Les pompiers sont parfois également impuissants voire pyromanes.

Les déterminants des conflits africains

Seule une analyse en profondeur *historique* permet de comprendre les origines des conflits et d'adopter une analyse *dynamique* pour comprendre le caractère fluide, mobile des forces ennemies, comment des incendies se propagent à partir d'étincelles et comment les conflits changent de nature ou peuvent resurgir. Les conflits armés résultent d'une combinaison de fragilité des États, pauvreté et vulnérabilité des populations, minorités dont les droits ne sont pas reconnus, convoitises de richesses, faible légitimité des frontières.

Les facteurs économiques

Si toutes les guerres n'ont pas une explication économique, toutes ont besoin de financement. Les économies demeurent

dominées, par des logiques de rentes. Celles-ci augmentent l'occurrence, la durée et l'intensité des conflits armés. L'enrichissement résulte davantage de la captation de richesses que de leur création. Les richesses naturelles permettent le financement des conflits (le nerf de la guerre), tout en étant un des principaux enjeux. Les rentes minières et pétrolières ont des effets ambivalents vis-à-vis de la conflictualité. Elles permettent de financer la guerre, tout en étant un enjeu de captation des ressources. Elles permettent également une redistribution clientéliste ou populiste atténuant les antagonismes sociaux ou régionaux. Les convoitises pour contrôler ces ressources sont devenues un enjeu majeur de rivalité et entre le premier monde industriel et le second monde émergent ayant une soif de ressources pour maintenir sa croissance et assurer sa puissance. Les puissances mondiales et régionales sont également présentes dans les conflits.

On peut ainsi différencier les guerres principalement ou partiellement liées au pétrole (Angola, Casamance, Congo, RCA, Soudan, delta du Niger au Nigeria, Darfour, Tchad), au diamant (Angola, Centrafrique, Guinée, Liberia, nord de la Côte d'Ivoire, RDC, Sierra Leone), aux métaux précieux (or, coltan au Kivu en RDC), au contrôle de l'eau (riverains du Niger, du Nil et du fleuve Sénégal), aux narcodollars (Guinée Bissau, Casamance), au contrôle des ressources agricoles (coton au nord de la Côte d'Ivoire, café et cacao au sud), des ressources forestières ou des terres (Burundi, Côte d'Ivoire, Darfour, Rwanda). Sur 166 conflits mondiaux entre 1945 et 2006, 60 % ont eu lieu dans des régions productrices de pétrole et 25 % étaient plausiblement liées au pétrole. 3/4 de ces conflits étaient des guerres civiles. Le pétrole pouvant jouer par son impact politique (régime autoritaire, corruption, inégale redistribution de la rente), par ses capacités de financement (pétrole nerf de la guerre) ou par sa convoitise comme ressource stratégique (Hugon 2013 b).

Les facteurs non économiques

D'autres facteurs non économiques jouent évidemment. Les *guerres de pauvreté* s'expliquent largement par le sous-développement et par l'exclusion. Elles sont, à leur tour, des facteurs d'insécurité et de sous-développement traduisant l'existence de trappes à sous-développement et à conflits. Les

conflits résultent, ainsi, d'un enchevêtrement de facteurs ayant chacun leur propre temporalité. Une étincelle peut allumer des incendies non maîtrisables ou des braises non éteintes peuvent se rallumer sous l'action des vents. Les pompiers arrivant parfois trop tard voire étant pyromanes.

Les facteurs *civilisationnels* et symboliques renvoient à la réactualisation de tensions ancestrales non résolues et instrumentalisées par les pouvoirs. Les facteurs *religieux* jouent un certain rôle crisogène. Les crises sont des facteurs de renforcement des appartenances identitaires, ethniques ou religieuses. Face à la pluralité des référents identitaires, en situation de crise extrême, ceux-ci se cristallisent sur le référent ethno-religieux instrumentalisé par les pouvoirs. Les conflits résultent d'une crise identitaire sur fond de décomposition institutionnelle et de fractionnement territorial. Dans 40 crises mondiales de grande ampleur, 4/5 concernent des mouvements islamistes. Les guerres sont d'autant plus probables que l'on assimile le religieux et le politique, l'absolu et le relatif, l'infini et les finis. Les conflits s'expliquent également parce que les puissances se font la guerre par procuration et par influence religieuse. Les *facteurs politiques* des conflits sont évidemment essentiels, que ce soit en termes de déficit de légitimité des pouvoirs en place, de disparition des compromis sociopolitiques, de querelles de chefs pour l'accès au pouvoir, de décomposition des citoyennetés, de volonté de nouvelles configurations territoriales et d'exclusion de la citoyenneté. Les conflits sont dus au non-respect des minorités ayant une identité commune linguistique, religieuse, ethnorégionale au sein d'une nation avec généralement des appartenances transfrontalières. Les chocs des armes l'emportent alors sur les bulletins des urnes pour accéder au pouvoir. Les *frontières* africaines, hétéronomes, souvent peu légitimées, mal définies, sont l'enjeu de conflits de forte (ex. de l'Érythrée et de l'Éthiopie) ou de faible intensité. On trouve, au-delà de la diversité de ces mouvements « sécessionnistes » et des conflits frontaliers, des similitudes : a) histoire ancienne renvoyant à des rattachements à des ensembles sociopolitiques différents de ceux des configurations nationales actuelles ; b) enjeux quant à l'accès aux ressources du sol ou du sous-sol (miniers ou pétroliers) et aux redistributions des rentes qui en résultent ; c) frontières floues, aux contours mal définies et peu légitimées auprès de certains groupes ; d) captation des richesses, concentration des

pouvoirs, domination socioculturelle par des centres marginalisant leurs périphéries; d) instrumentalisation et appuis aux forces sécessionnistes de la part des acteurs régionaux (États, diasporas, réfugiés, opposants) et des puissances internationales.

Les facteurs *militaires* jouent, enfin, un rôle important. Seuls certains pays disposent d'armées financées, structurées et équipées (l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Éthiopie, le Rwanda voire le Nigeria). L'ASS représentait en 2012 22,7 milliards de dépenses militaires, soit 1,5 % du total mondial et 1 % du PIB africain (SIPRI 2014). L'État africain postcolonial se caractérise majoritairement par sa faiblesse, menant au quasi-effondrement d'institutions telles que l'armée, la police ou la gendarmerie; il est lui-même faiblement connecté à une société civile peu affirmée. Les armées sont dans de nombreux cas en déliquescence et n'ont pas le monopole de la violence légitimée. Elles sont dans la majorité des cas davantage présentes dans le champ politique, social et économique que militaire. Les armées régulières et les forces de maintien de l'ordre sont souvent en déshérence. Se développent ainsi les *solreb* (soldats le jour, rebelles la nuit), le mercenariat, des clivages claniques voire des milices privées traduisant une décomposition des armées nationales et mobilisant des enfants soldats. Là encore, les configurations diffèrent selon les pays.

113

Le rôle des Nations unies face aux conflits africains

Le système onusien, *top down* est peu à même de répondre efficacement aux nouveaux conflits et guerres asymétriques qui résultent ainsi à la fois de la résurgence des référents identitaires ethniques, religieux ou nationalistes, de la faillite des États de droit et des souverainetés en déshérence, des immixtions des puissances régionales et internationales et d'une montée en puissance des organisations criminelles internationales. Les priorités sont celles du renseignement par voie aérienne ou infiltration auprès des populations, les actions de police et de gendarmerie assurant la sécurité territoriale et des acteurs qui ne sont pas considérés comme des corps étrangers. Or les forces onusiennes ne répondent pas à ces critères.

Les Nations unies jouent toutefois un rôle important par le cadre multilatéral qu'elles représentent, par le Conseil de sécurité assurant la légalité des interventions militaires et par son rôle

diplomatique. Le rôle des Nations unies a profondément changé depuis la chute du mur de Berlin et la fin d'un monde bipolaire. Le veto des membres permanents du Conseil de sécurité est limité en ce qui concerne l'Afrique. Les forces qui interviennent disposent de la légalité onusienne, mais sont prioritairement africaines, bilatérales (France) ou régionales. Les Nations unies interviennent le plus souvent en appui ou en relais des interventions bilatérales, régionales africaines. Elles visent à prévenir les conflits, à jouer le rôle de force d'interposition pendant les conflits et consolider la paix postconflit (État de droit).

Les Nations unies, sources de la légalité internationale et forces d'appuis ou de relais

Après la fin de la guerre froide, les puissances hégémoniques s'étaient largement désengagées d'Afrique, avec toutefois une inflexion ayant conduit à une intervention de la Grande-Bretagne au Sierra Leone, de la France en Côte d'Ivoire (opération Licorne) et une présence accrue des États-Unis. Les forces internationales africaines ou des Nations unies sont devenues davantage présentes. La fin de la guerre froide et de la bipolarité s'est traduite par une apparition de conflits « désinternationalisés » et par des dynamiques de fragmentation territoriale. Les dividendes de la paix n'ont pas été affectés à la réduction des facteurs de conflits. De nouveaux enjeux hégémoniques sont liés au pétrole et à la lutte contre les djihadistes qui ont remplacé les communistes comme ennemis de l'Occident. La corne de l'Afrique (shebabs), le Soudan, l'arc sahélo-saharien et les pays voisins du lac Tchad (Boko Haram) sont des lieux d'affrontement entre les islamistes prônant le *djihad* et les puissances occidentales.

Les grandes puissances continuent, malgré la chute du mur de Berlin, de jouer un rôle important dans les conflits africains par les soutiens militaires ou le rôle des services secrets. Les États-Unis et leurs alliés africains (Afrique du Sud, Égypte, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda) jouent un rôle central au Sud-Soudan, en RDC ou au Rwanda. La France reste principalement présente dans le précarré francophone. Israël, ancien soutien de l'apartheid et de Mobutu, est active dans sa zone de *containment* ; elle soutient le Sud-Soudan, le Rwanda, l'Égypte et l'Éthiopie et cherche à contrer l'influence de la Ligue arabe et de l'Iran. Ce dernier pays est présent dans les soutiens de pays islamiques ou de mouvements chiïtes. Les oléocraties du monde arabe soutiennent, le plus souvent par

des ONG et des acteurs privés proches du pouvoir, l'extension du salafisme et du wahhabisme et les mouvances djihadistes qui s'y réfèrent. La Chine est de plus en plus active en participant notamment la lutte contre la piraterie le long des côtes somaliennes ou par des soutiens à des pouvoirs (Zimbabwe, Soudan). Les puissances régionales africaines jouent également un rôle important (Afrique du Sud, Angola, Éthiopie, Libye, Nigeria, Ouganda). Face aux trafics, au terrorisme et aux diverses menaces sécuritaires, on observe une « recolonisation sécuritaire de l'Afrique » qui est rarement perçue comme un néocolonialisme. Les enjeux de la présence en 2014 de 21 500 soldats non africains et non membres des Nations unies sont sécuritaires, financiers et politiques.

Les actions de préventions, de médiation et les sanctions

La diplomatie préventive des secrétaires généraux est certes subordonnée à l'accord des grandes puissances, mais elle a des résultats positifs. En revanche, les Nations unies ne bénéficient que d'un faible dispositif d'alerte précoce. Les actions ciblées notamment sur des individus sont graduées et le plus souvent des moyens de progresser dans les négociations. Les médiations sont des moyens privilégiés pour prévenir ou maîtriser un conflit. On estime leur taux de résultat à environ la moitié, avec néanmoins un risque de la moitié de résurgence (Vettovaglia 2013).

La diplomatie, qui demande temps, habileté et parole crédible, ne supprime pas les causes profondes des conflits, mais elle peut les prévenir et atténuer ses conséquences. Elle contribue à civiliser les relations internationales. Le droit humanitaire des conflits armés et les nombreuses conventions internationales sont toutefois relativement démunis face aux nouveaux conflits et guérillas multiformes. L'action humanitaire pallie en partie cette défaillance avec un droit d'ingérence. Le rôle de médiateur et de tiers garant du respect du contrat social est également assuré face à des États défaillants par des organisations internationales comme l'Onu ou régionales, voire par des puissances étrangères.

Les actions de paix et de sécurité des Nations unies

On estimait en 2015 à près de 70 000 les effectifs du maintien de la paix des Nations unies en Afrique (essentiellement des Égyptiens, Éthiopiens, Ghanéens, Nigériens et Rwandais)

pour un budget de plus de 5 milliards de dollars soit 72 % des allocations totales mondiales. Les Opérations de maintien de la paix (OMP) avaient en 2013-2014 un coût total de 7,85 milliards de dollars (soit 0,5 % des dépenses militaires mondiales), dont près de 60 % à la charge de 5 États (États-Unis, Japon, France, Allemagne, Royaume-Uni). Les opérations de maintien de la paix de la communauté internationale représentent 4 fois le montant annuel de l'aide au développement. Elles ont des coûts élevés mais elles réduisent fortement le risque de reprise des conflits et leurs coûts. Une baisse de 1 % des risques de guerre permet au monde d'économiser 2,5 milliards de dollars par an. Les forces des Nations unies concernaient en 2013 plus de 65 000 soldats pour une dépense de 5 milliards de dollars.

La moitié des OMP des Nations unies se trouve en Afrique (8 sur 16 en 2013)¹. On observe une africanisation croissante des armées des Nations unies ou des forces hybrides Onu/UA. Ainsi les 15 000 effectifs de l'AMISON en Somalie sont composés pour la quasi-totalité d'Ougandais, de Burundais et de Kenyans pour un coût de 300 millions de dollars.

Certaines opérations sont très anciennes. En RDC, les soubresauts sont permanents, depuis l'indépendance, avec la tentative de sécession du Katanga, l'assassinat de Lumumba, l'enlèvement de l'Onu dans le chaos congolais. La MONUC devenue MONUSCO, en RDC comprenait en 2014 17 000 hommes pour une dépense annuelle de 1,3 milliard de dollars. Elles s'opposait au M23 soutenu par le Rwanda et aux groupes Mai-Mai et était relativement impuissante face au drame humanitaire avec 500 000 déplacés au Nord-Kivu. Elle a bénéficié d'un mandat offensif au-delà du chapitre VII de la Charte des Nations unies et a été reconduite en mars 2015 pour un an. Au Sahara occidental, la MINURSO intervient depuis 1975 et les Nations unies sont très présentes dans la gestion du dossier (cf. la médiation de Christopher Ross en 2009, ou de Ban Ki Moon).

D'autres opérations ont cessé ou changé de dénomination et d'objectifs. Il en est ainsi de la MINUSS au Sud Soudan (7 684

1 À l'échelle mondiale, les casques bleus au nombre de 2000 en 1999 étaient 113 000 en 2009 et 117 027 en 2013, avec un budget de 7,5 milliards de dollars. Dont 28 % étaient financés par les États-Unis, 10 % par le Japon, 7,2 % par la France, 7,14 % par l'Allemagne et 6,68 % par le Royaume-Uni.

au Soudan), de la MINUAD avec l'UA (19 442 au Darfour), de l'Onuci (9 994 en Côte d'Ivoire pour 0,5 milliards de dollars), de la MINUL (7 467 au Liberia pour 400 millions de dollars), de la Minurcat (RCA/Tchad) devenue MINUSCA (12 000) en Centrafrique. La MINUSCA qui a absorbé les effectifs de la MISCA est la 8^e opération de maintien de la paix lancée depuis 1979. Elle a intégré les différents acteurs nationaux et internationaux aux efforts de maintien de la paix ; elle vise, avec grande difficulté, à réorganiser les forces de sécurité, à désarmer les rebelles et à restaurer l'État de droit et les institutions publiques, alors que l'État est failli ou fantôme (IGC). Au Soudan, la force hybride Onu/UA de 26 000 hommes (UNAMID) vise à sécuriser le Darfour. Depuis l'indépendance du Soudan du Sud, la force des Nations unies cherche à suppléer à un État défaillant, en guerre civile interne et en conflit avec le Soudan, notamment à propos du pétrole.

Certaines opérations sont récentes. Au Mali, la MINUSMA (6 439 hommes) a pour mandat d'aider au rétablissement de l'autorité de l'État sur tout le territoire malien, et d'accompagner les efforts nationaux et internationaux visant à rebâtir le secteur de la sécurité malien, en particulier la police et la gendarmerie. La question d'une intervention de casques bleus, en complément des forces africaines, se pose en 2015 dans certaines zones, notamment dans la lutte contre Boko Haram ou les shebabs.

117

Les opérations de maintien de la paix de l'Onu : quels résultats ?

Les opérations de maintien de la paix ont été perçues comme un échec il y a 20 ans, alors que la perception est aujourd'hui plus nuancée. Morjé Howard (2007) a montré que les résultats positifs étaient liés à l'autonomie de décision des missions de terrain des Nations unies permettant de contextualiser les guerres civiles. Ruggeri, Gizelis, Dorlussen (2013) font un bilan plutôt positif des interventions récentes des Nations unies. On note un important changement de nature depuis la fin de la guerre froide. En revanche, les bilans de Pouligny (2007) ou de Harerimana Kimararungu (2013) sont plus critiques. Les *peacekeepers* sont devenus des *peace makers*. Ils s'interposent entre combattants, désarmement, démobilisent les rebelles et les factions militaires, affrontent les belligérants avec parfois des mandats offensifs.

Sur 16 opérations en cours, seule la MINUL au Liberia a un bon bilan. Les autres missions ne parviennent pas à conclure leur mandat. Paradoxalement, les forces de maintien de la paix peuvent elles-mêmes accroître la conflictualité dans certains cas en bénéficiant d'avantages financiers liés à leur solde, voire à des partages de rentes, ou en pratiquant des exactions ou des dégâts collatéraux et favoriser ainsi une durabilité des conflits ouverts ou des « ni guerres ni paix ».

L'Onu a été parfois accusée du pire. Au Rwanda, lors du génocide de 1994, les Nations unies ont retiré une grande partie de leur contingent contre l'avis du représentant sur place. La communauté internationale a laissé faire ce génocide durant trois mois. On peut parler de lâcheté ou d'indifférence de sa part en complément d'autres acteurs tels la Belgique, les États-Unis ou la France. L'intervention de l'ONUSOM en Somalie a été un fiasco.

Les résultats des interventions des forces onusiennes sont fonction de l'ampleur des conflits, de la nature des mandats, des pratiques des forces militaires. L'efficacité des forces multilatérales se heurte à des problèmes d'organisation, d'hétérogénéité des formations et des langues, de motivation, aux manques de moyens militaires et financiers et aux tensions avec les autorités nationales (cf. la MONUSCO en RDC). Les mandats résultant de compromis manquent de clarté et sont *a minima* par rapport à l'agression dont les casques bleus sont victimes.

La présence de forces d'interposition a pour objectif d'épargner des vies humaines et de favoriser une paix durable par compromis. Elle peut également figer une situation et retarder un affrontement. La plupart des guerres civiles ne se terminent pas par une paix négociée et une réconciliation des opposants sur un même territoire mais par une victoire militaire. Ainsi, au Liberia, la force d'interposition de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) avait empêché en 1990 la prise du pouvoir par Charles Taylor. Mais celui-ci accéda au pouvoir sept ans plus tard. La médiation étrangère peut manquer elle-même de légitimité, bien qu'elle ait une efficacité opérationnelle.

118

Les limites des actions militaires dans des guerres asymétriques

Les guerres sont asymétriques non seulement sur le plan technologique, de la logistique, de l'organisation, mais également

des motivations et de l'acceptation du risque. À la limite, des militaires dotées de fusils à laser affrontent des milices dotées de machette ou des kamikazes pratiquant des attentats suicides. Les zones d'insécurité sont devenues des espaces de déploiements de troupes équipées en armements et en technologies d'information. Elles combinent le renseignement et les informations, par les infiltrations au sol ou les satellites et les drones dans les airs, les actions au sol par les forces spéciales ou les différents corps d'armée, des équipements sophistiqués, la logistique qui est devenue stratégique. En même temps, les « ennemis » sont soit peu identifiables en se fondant dans le paysage et en étant très mobile, soit difficiles à combattre dans le cas de guerre civile.

Plus fondamentalement, les interventions des Nations unies se font dans un monde supposé westphalien alors que les conflits aux déterminants pluriels résultent d'un emboîtement d'échelles et de pluralité d'acteurs.

Conclusion

Les Nations unies doivent répondre aux nouvelles formes d'insécurité, particulièrement présentes en Afrique, que sont le réchauffement climatique, le djihadisme, la prolifération des armes, les réseaux de trafics et paradis financiers ou aux enjeux des matières premières stratégiques et aux circuits financiers dans un monde sans loi. Elles reposent sur une conception inter et non transnationale. La juxtaposition de sociétés souveraines prévaut sur l'idée d'une communauté mondiale et en entrave la réalisation (M. Chemillier Gendreau 2013). La sécurité collective se trouve strictement limitée par le principe de « non-intervention ou ingérence dans les affaires intérieures ». Un État puissant n'est contraint que par les normes qu'il a préalablement acceptées. Face à la non-coopération, l'Onu a toutefois progressé dans le domaine des mines terrestres, de la CPI, malgré la non-ratification par la Chine, les États-Unis ou la Russie, le CTBT (*Complete Test Ban Treaty*) proclamant l'arrêt complet des essais nucléaires dans le monde. La sécurité ne peut évidemment pas être le fruit des seules mesures de sécurité qui s'en prennent aux manifestations et non aux causes de la violence et des conflits. Les moyens sont diplomatiques ; ils vont de la négociation (médiation) aux sanctions (embargo, sanction contre les responsables). Ils sont

politiques par le respect des accords signés et la mise en œuvre de réformes touchant aux racines de la conflictualité. Ils sont économiques en s'attaquant au terreau de la violence armée et financiers en compensant les pertes de ceux qui se désarment et doivent retrouver un emploi. Ces actions ne peuvent être viables que si les causes structurelles et les facteurs profonds en termes de pauvreté, d'exclusion, d'inégalités régionales, de non-respect des règles démocratiques, de non-transparence des circuits économique-politiques ou d'insertion dans une économie mondiale criminelle sont annihilés.

Les actions prioritaires menées concernent le désarmement, la démobilisation et le réemploi des forces et des milices – qui sont généralement des échecs –, la reconstruction de l'administration civile, la réhabilitation d'urgence et le rétablissement de l'État de droit. Ces actions peuvent être menées par des militaires en liaison avec des organisations humanitaires. Mais elles concernent aussi prioritairement l'action sur les causes profondes des conflits, notamment le contrôle des circuits mafieux et des ressources naturelles et la faiblesse de l'insertion des jeunes dans le tissu économique et social.

120

Bibliographie

- BADIE B., *Le temps des humiliés. Pathologie des relations internationales*, Odile Jacob, 2014.
- BANQUE MONDIALE, *Conflits, sécurité et développement, Rapport* Washington, 2011.
- CHALIAND G., *Les guerres irrégulières XX^e-XXI^e siècles*, Paris, Folio, Gallimard 2008.
- CHÂTAIGNIER J-M, MAGRO H., *États et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007.
- CHEMILLER GENDREAU M., *De la guerre à la communauté universelle*, Paris, Fayard, 2013.
- FODHA H., « L'Afrique laboratoire onusien du maintien de la paix et du développement, » *Géopolitique africaine* n°26 avril-juin, p. 51-62, 2007.
- HARERIMANA KIMARARUNGU JD., « L'Onu face aux conflits armés en Afrique. Contribution à une culture de prévention », *Mémoire*, Université de Liège juin 2007.
- HIBOU B. [Dir.], *La privatisation des États*, 1999, Karthala.
- HUGON Ph., *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, SEDES (3^e éd.), 2013.
- HUGON Ph., « Matières premières et conflits : le rôle des matières premières dans les conflits armés » in Vettovaglia J-P. (éd.), *Déterminants des conflits et nouvelles formes de prévention*, Bruxelles Bruylant, 2013b.
- KALDOR M., *New and Old Wars Organized Violence in a Global Era*, Oxford, Polity Press, 1999.
- LAREMANT R., *The causes of war and the consequences of peacekeeping in Africa*, London, Henemann, 2002.
- MORJE HOWARD L., « UN Peace keeping in civil wars, » Kindle edition, 2007.
- PEROUSE DE MONTCLOS M-A., *Guerres aujourd'hui. Les vérités qui dérangent*, Paris, Tchou, 2007.
- POULIGNY B., *Ils nous avaient promis la paix. Opérations de l'Onu et populations locales*, Paris, Presses de la FNSP 2004.
- RUGGERIA., GIZELIS TI, DORLUSSENH (2013) « An Analysis of cooperation with Peacekeeping in Africa », *The Journal of Conflict Resolution* 57(3) 387-409, 2013.

LES NATIONS UNIES ET LES CONFLITS ARMÉS EN AFRIQUE

- SIPRI, GRIP *Yearbook. Armaments, disarmament and international security*, Stockholm International Peace Research Institute, 2014.
- VETTOVAGLIA J-P (éd.), *Déterminants des conflits et nouvelles formes de prévention*, Bruxelles Bruylant, 2013.

Résumé:

La multiplication des conflits armés en Afrique a révélé la faible efficacité du système des Nations unies pour s'y opposer. Auparavant marquées par la décolonisation et la guerre froide, les guerres africaines d'aujourd'hui s'inscrivent dans la mondialisation et les replis identitaires et ont pour origine des facteurs multiples: civilisationnels, religieux, politiques, économiques, militaires. L'Onu assure la légitimité de l'intervention de forces d'interposition qui sont prioritairement africaines et régionales. On observe une «recolonisation sécuritaire de l'Afrique» qui est rarement perçue comme un néocolonialisme. Ces actions ne peuvent être viables que si les causes structurelles et les facteurs profonds en termes de pauvreté, d'exclusion, d'inégalités régionales, de non-respect des règles démocratiques, de non-transparence des circuits économique-politiques ou d'insertion dans une économie mondiale criminelle sont annihilés.

